

SEANCE DU 26 juin 2023

Convocation du **19/06/2023**

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **032**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **026-260623**

**OBJET : ENFANCE, EDUCATION,
JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR**

Approbation de la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2023-2024.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_26-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 026-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

PANGOURASSOU Jérémy), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-HIRMANN Monique), Madame BOUGEAREL Michèle (donne pouvoir à Madame MELIN Joëlle)

ABSENTS :

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Zarick KOURICHI rapporte :

Dans le cadre de l'aide à la mobilité des jeunes Aubagnais, la Ville d'Aubagne apporte une aide financière appelée « ECOBUS » d'un montant de 50 € (Cinquante Euros) pour leur abonnement au transport en commun par bus à tous les étudiants boursiers aubagnais et scolarisés hors du territoire de la commune d'Aubagne.

Cette aide est accordée à tous les étudiants boursiers disposant de la carte Zou bénéficiant quant à eux d'une aide de 20 euros (vingt euros).

Ces jeunes étudiants utilisent les transports en commun au départ d'Aubagne jusqu'à la ville concernée par leurs études.

Pour qu'un jeune puisse bénéficier du dispositif « ECOBUS », les conditions suivantes doivent être respectées :

- 1 / Être Aubagnais ;
- 2 / Être titulaire de la « Carte Jeunesse » en cours ;
- 3 / Être titulaire de sa « Carte Étudiant » de l'année en cours ;
- 4 / Être boursier ;
- 5 / Étudier sur un territoire « Hors Aubagne » ;
- 6 / Acheter un abonnement annuel ou mensuel justifiant les transports en commun ;
- 7 / Posséder un compte bancaire pour le remboursement.

Toutes les modalités administratives pour le suivi des dossiers sont identiques aux années précédentes ainsi que les modalités de versement par mandat administratif.

Cette délibération propose de soumettre au vote la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2023-2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de renouveler ce dispositif d'aide en direction des jeunes Aubagnais,

VU l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_26-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
03/07/2023



Délibération n° 026-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la reconduction du dispositif « ECOBUS » pour l'année scolaire 2023-2024 ;

ARTICLE 2 : d'INSCRIRE au budget 2024 la dépense correspondante, estimée à 500 € jusqu'à épuisement de la somme.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20230626-260623_26-DE
Reçu le 03/07/2023
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
03/07/2023

